

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 217-18 de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 septembre 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté le projet de règlement suivant :
 - ***Règlement numéro 217-18 modifiant le règlement de zonage numéro 217 afin d'ajouter la catégorie d'usage « Récréation commerciale » ainsi que l'usage de « Bar » à la zone M-6.***
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le **17 octobre 2022** à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 427-C boulevard Chabot à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30. Le projet de règlement peut être également consulté sur le site internet de la municipalité.
4. Le projet de règlement 217-18 adopté contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

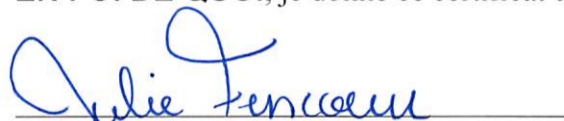
DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 29 SEPTEMBRE 2022.


Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires ainsi que de l'avoir publié dans une édition de notre journal municipal le St-U le 29 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

